



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Comores

Question écrite n° 18197

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Baeumler attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le climat politique, économique et social explosif régnant dans l'archipel des Comores. En effet les volontés séparatistes des habitants des îles d'Anjouan et de Mohéli ont mis en exergue l'influence dans cette zone géographique de la France, qui se refuse néanmoins à considérer les revendications de rattachement à notre République des populations des territoires susmentionnés. De fait, de nombreux Comoriens et Comoriennes cherchent à rejoindre sur des embarcations précaires et dangereuses la proche et attractive collectivité territoriale française de Mayotte, afin de tenter d'acquérir la nationalité française singulièrement convoitée en convolant notamment en noces d'opportunité ou en accouchant sur le sol mahorais, ou bien pour y vendre à meilleur prix les productions locales. La mort vient régulièrement endeuiller ce voyage. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement français, dont la responsabilité particulière ne peut être ignorée, sur les mouvements indépendantistes auxquels est confrontée la République islamique fédérale des Comores menaçant sa fragile unité ainsi que sur les conséquences économiques et sociales de la crise comorienne pour l'île de Mayotte, dont la population croît sensiblement.

## Texte de la réponse

Depuis le déclenchement de la revendication indépendantiste anjouanaise, en juillet 1997, la France est restée extrêmement attentive à l'évolution de la situation politique, économique et sociale en République fédérale islamique des Comores. Nous soutenons pleinement et activement les efforts de médiation engagés par l'Organisation de l'unité africaine depuis le mois d'août 1997 pour trouver une solution durable, consensuelle et pacifique à cette crise intérieure dans le respect de l'unité et de l'intégrité territoriales de la RFIC. C'est pourquoi nous avons assisté en tant qu'observateurs à la conférence intercomorienne d'Addis-Abeba en décembre 1997 et à la réunion à Mohéli, en janvier dernier, de la commission de suivi de la mise en oeuvre des accords. C'est pourquoi, également, nous avons, aux côtés de nos partenaires de la commission de l'océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles), appelé, le 29 avril 1998, les parties concernées à poursuivre leur dialogue sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine. Nous sommes convaincus que la solution aux problèmes difficiles que connaît actuellement la RFIC ne peut être trouvée que dans la négociation entre toutes les parties, gouvernement aussi bien qu'opposition ou indépendantistes anjouanais et mohéliens. Nous les appelons, dans le même temps, à faire prévaloir la sagesse et la modération et à s'abstenir de tout recours à la force pour résoudre leurs différends. Nous appelons, enfin, les donateurs à se mobiliser pour pouvoir apporter à l'ensemble de la population comorienne l'aide humanitaire et économique nécessaire au retour à une situation normale. La France, pour sa part, a déjà alloué à la mi-juillet, sur le Fonds d'aide à la coopération (FAC), un crédit de 20 MF en faveur de projets de développement économique et social de la RFIC, afin de faciliter, notamment, la reprise du dialogue inter-îles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Baeumler](#)

**Circonscription** : Haut-Rhin (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 18197

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 10 août 1998, page 4370

**Réponse publiée le** : 5 octobre 1998, page 5400